

Séance du lundi 16 décembre 2024
Délibération n°2024-131-VM

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 09 décembre 2024

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à la Maison Familiale et Rurale de Macouria

Étaient présents (20) :

Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (04) :

M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire à Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire
Mme Darling DUFORT, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire
M. Martin LABRUNE, Conseiller municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller municipal

Étaient absents (09) :

M. Gilles ADELSON, Maire (*n'a pas pris part au vote*), M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire (*n'a pas pris part au vote*), M. Marijono SANIP, Mme Katia BOSSOU, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE,
Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Marie CAREME** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport n°128/2024/VM de Monsieur le Maire,

VU la demande d'aide formulée le 27 novembre 2024 par la Maison Familiale Rurale de Macouria,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'attribuer la subvention à la Maison Familiale Rurale de Macouria à **20 000 euros** en vue de de mettre en place un plateau technique de formation dans la sécurité pour répondre à la demande des professionnels du secteur.

ARTICLE 2 :

La Maison Familiale Rurale de Macouria s'engage à faire la promotion du concours apporté par la ville et à transmettre un bilan au terme de l'action financée.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements.

ARTICLE 4 :

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 décembre 2024